

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit le quatre du mois de mai Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi quatorze mai deux mil dix-huit à vingt heures trente.

L'an deux mil dix-huit, le quatorze du mois de mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, PASCAL AULAS, Didier PETIT, Daniel ONILLON, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Edwige VERGER,

Excusés : Magali POUPLARD, Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN, Hélène GODINEAU

Secrétaire : Edwige VERGER

Magali POUPLARD avait donné procuration à Didier PETIT

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation compte-rendu la séance du 03 avril 2018,
- 2- SIEML : extension éclairage salle de sports, déplacement candélabre,
- 3- SMITOM : information labellisation établissement « Zéro Déchets-Zéro Gaspillage »,
- 4- Achat terrain de monsieur Kouznetzoff, secteur parapente,
- 5- Budget Assainissement : titre annulé sur exercice antérieur,
- 6- SAUR : rapport annuel 2017 du délégataire,
- 7- SAUR : Compte de gestion 2017,
- 8- DIA : parcelles A 974-975-976 et ZB 71 « le Grand Bois »
- 9- DIA : parcelles AE 396 et 397 « rue St Vincent »,
- 10- Dossiers d'Admissions en non-valeur,
- 11- Création d'un parking à Pont-Barré,
- 12- Désaffectation et déclassement du chemin rural du grand Bois,
- 13- IRCOM : proposition de prestation de conseil,
- 14- SAFEGE : dossier de déclaration d'antériorité des réseaux pluviaux dans le cadre de l'établissement du schéma directeur,
- 15- EMIL : préparation du conseil d'administration du 28 mai 2018,
- 16- Conseil d'école du 23 avril 2018 : demande location de barnum,
- 17- Compte-rendu des commissions,
- 18- Questions diverses.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 03 AVRIL 2018
--

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents

SIEML : EXTENSION ECLAIRAGE SALLE DE SPORTS

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités)

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1 :

La commune de BEAULIEU SUR LAYON par délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2018 décide de verser un fonds de concours de 75,00 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Déplacement Candélabre n°133 –
- montant de la dépense : 2 416,95 € net de taxe
- taux du fond de concours : 75,00 % (2 416,95 €)
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 812,71 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Maire de la commune de BEAULIEU SUR LAYON Le Comptable de la commune de BEAULIEU SUR LAYON Le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

SMITOM : INFORMATION LABELISATION ETABLISSEMENT « ZERO DECHETS-ZERO GASPILLAGE »

Depuis 2008, le SMITOM sensibilise ses usagers à la réduction de leurs déchets, en leur proposant par exemple des distributions de composteur ou bien encore des « Stop-publicités » pour les boîtes à lettres.

En 2009, le SMITOM Sud-Saumurois a mis en place un Plan Local de Prévention sur 5 ans, développant ainsi des actions telles que la mise à disposition de gobelets réutilisables aux associations ou encore la création de l'éco-événement « Rien ne se jette ».

En décembre 2014 le SMITOM Sud-Saumurois a été lauréat d'un appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Parmi les actions développées, une Charte d'engagement a été créée, accessible à tous les établissements du territoire du SMITOM.

Cette charte est un engagement volontaire des établissements désirant s'investir dans une démarche écoresponsable pour sensibiliser à la réduction des déchets, au tri et au développement durable.

1er labellisation :

En novembre 2016, les 1ers établissements signataires qui avaient réalisé leur 1ère année d'engagement ont été labellisés. 8 établissements avaient été labellisés :

Ces établissements, ayant continué à développer et pérenniser leurs actions, recevront le label 2017.

2ème labellisation :

Le mercredi 28 mars, le SMITOM a réalisé sa 2ème phase de labellisation, les lauréats 2017, à Martigné-Briand, commune déléguée de Terranjou.

13 établissements ont reçu leur labellisation cette année, dont l'école Privée Saint-louis de Beaulieu-sur-Layon. Tous sont des acteurs motivés pour s'engager dans une démarche Eco-exemplaire. La mise en place et la promotion de bonnes pratiques pour mieux trier les déchets, en réduire la quantité et la nocivité et agir pour un développement durable sont les axes sur lesquels ils s'engagent à travailler.

Ecole St Louis – Beaulieu Sur Layon

Signataire depuis : 13/01/2017

Référent de l'établissement : Sophie Rousseau - Directrice

Axes d'engagement : Tri des déchets bureautiques et administratifs, Sensibilisation à la prévention des déchets, Économie d'eau.

Actions réalisées :

- Mise en place d'une borne à piles dans l'école,
- Création d'une Kermesse Zéro Déchet (achat en gros conditionnement, moins de lots mais jeux de meilleur qualité en bois, utilisation de gobelets réutilisables, couverts et assiettes apportés par les participants),
- Opération de Nettoyage de la Nature ?
- Mise en place de pique-nique Zéro Déchet,
- Sensibilisation des élèves au tri et au recyclage des déchets et aux économies d'eau,
- Tri des canettes et des bouchons au profit de l'association Handi'Namique,
- Réalisation de gobelets réutilisables personnalisés,
- Dématérialisation des échanges avec les familles (école et APEL)

À venir : Création d'un jardin pédagogique et animation du CPIE avec chaque classe autour du jardin pédagogique (saisonnalité, diversité du végétale, cycle de la matière organique, auxiliaires du jardin, jardinage sans pesticide).

ACHAT TERRAIN DE MONSIEUR KOUZNETZOFF LEONID

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la proposition faite par monsieur Kouznetzoff Léonid à la commune de Beaulieu-sur-layon concernant la vente d'un terrain situé section ZH N° 100 « les cinq » d'une superficie de 4504 m² pour la somme de 2000 €. Ce terrain se situe dans l'environnement du site du parapente et serait mis à disposition du club de parapente « Envol d'Anjou » dans le cadre de leur activité. Une convention d'utilisation sera signée entre la commune et le club 'Envol d'Anjou »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1) Accepte la proposition de monsieur Kouznetzoff,
- 2) Autorise monsieur le maire à signer l'acte notarié, les frais d'actes et de géomètre étant à la charge de la commune

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un titre de recette a été émis en doublon pour la surtaxe assainissement 2014 auprès de la saur, il y a donc lieu d'annuler ce titre sur l'année 2014. Cette opération est inscrite au budget primitif 2018 compte 673.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable.

SAUR : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2017

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil Municipal du rapport annuel 2017 du délégataire du service assainissement de la commune, Ce rapport ne soulève aucune observation particulière. Ce dossier peut être consulté au secrétariat de mairie.

SAUR : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte de gestion 2017 du délégataire du service assainissement de la commune, Ce rapport ne soulève aucune observation particulière. Ce dossier peut être consulté au secrétariat de mairie.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain , Section A 974-975-976- et ZB 71 « le Grand Bois », pour une superficie de 13ha 58a 16ca. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain , Section AE N° 396 et 397 « rue Saint Vincent », pour une superficie de 248 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 03 mai 2018,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes cantine-garderie de l'exercice 2013/2014

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 921.19 euros,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 03 mai 2018,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2013-2014 et 2015,

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 11 046.70 euros,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

CREATION D'UN PARKING A PONT-BARRE

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise Acti Terrassement concernant la création d'un parking à Pont-Barré et ce pour un montant de 1494 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le maire à signer ledit devis.

DESAFECTATION ET DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DU GRAND BOIS

La cession de cette partie du chemin « chemin rural du Grand Bois » ne peut intervenir qu'après déclassement du domaine public, qui ne peut lui-même être prononcé qu'après désaffectation de l'usage du public et de tout service public.

Par délibération en date du 14 mai 2018, le conseil municipal constate la désaffectation matérielle de l'ensemble du chemin et a prononcé son déclassement du domaine public.

Il convient désormais de céder à la société LVMH l'ensemble du chemin « chemin rural du Grand Bois »

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que le chemin situé dans la zone Anjou Actiparc du Layon a été désaffecté de l'usage du public et de tout service public, puis déclassé du domaine public communal,

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition des commissions urbanisme,
Après en avoir délibéré,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTE la désaffectation du chemin rural « du Grand Bois » qui n'était plus utilisé par la circulation du public,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

IRCOM : PRESTATION DE CONSEIL

La mairie a décidé d'entamer une réflexion sur son organisation interne en matière de prise de décision et d'organisation du travail et de tâches. Elle estime ne pas avoir de fonctionnement interne suffisamment efficace et sûr pour faire face à un environnement intercommunal de plus en plus réglementé et contraignant. L'objectif est double :

- * renforcer le fonctionnement de la mairie afin de la rendre plus efficace et professionnelle
- * de préparer l'avenir.

L'objectif est donc d'effectuer une analyse de fonctionnement organisationnel et managérial de la mairie.

Le maire donne lecture de la proposition de l'Ircom qui s'élève à 12600 HT pour une prestation de 9 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

SAFÈGE : DOSSIER DE DECLARATION D'ANTERIORITE DES RESEAUX PLUVIAUX

Dans le cadre de l'établissement du schéma directeur d'assainissement il y a lieu de procéder à une déclaration d'antériorité des réseaux pluviaux. Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition financière du Safège qui s'élève à 11 504.64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le maire à signer cette proposition financière.

EMIL

L'assemblée générale de l'EMIL aura lieu le lundi 28 mai 2018 à 20h30 dans les locaux de l'Oiseau Lyre

FETE DE L'ECOLE LOUIS FROGER : LOCATION BARNUM

Un barnum sera installé dans la cour de l'école Louis Froger pour le déroulement de la fête de l'école, ce dernier remplace le préau qui a aujourd'hui été démonté pour des questions de sécurité. L'offre reçue de LD Location s'élève à 1260 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le maire à signer ladite proposition.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Urba-bâtiments :

- Etude diagnostic entrée bourg, rencontre avec la DRT le 24 mai en mairie,
- Commencement des travaux à la salle de sports d'ici la fin mai,
- Réception des candidatures appel d'offres pour le local archives le 28 mai à 16h,
- Entretien des espaces verts, table d'orientation, bas-côté de certaines routes communales, la ligne de Pont-Barré, parterres devant l'école et la salle St Louis,
- Rencontre avec la LPO,
- Suivi du dossier du moulin du Pont-Barré.

Affaires Sociales :

- repas des aînés en préparation, fixé au samedi 06 octobre 2018 à la salle Saint-Louis,
- préparation en cours de la fête de Noël avec les enfants,
- monsieur Onillon signale que l'opération sur les haies bocagères est reconduite, des flyers ont à disposition en Mairie.

Culture :

- Réunion annuelle salle de sports à fixer courant juin, redemander aux associations de rapporter toutes les clés de ladite salle afin de faire un pointage rigoureux,
- Projet de Cani-Rando, ces personnes ont été dirigées vers la CCLLA,
- Viet-Vo-Dao : problème de relation avec les diverses associations sportives,
- Times Anjou : course cycliste sur la commune le dimanche 02 septembre 2018,
- Chantier Jeunes avec le centre social : réfléchir sur des propositions de chantier sur notre commune,
- Semaine sans écran du 28 mai au 03 juin en relation entre la bibliothèque municipale, les écoles, le centre Aéré, l'office de tourisme, les associations sportives, les sapeurs-pompiers et le cercle St Joseph.

Economie :

- Devenir de la société la Liberté, réunion prévue le mercredi 23 mai à 18h30 salle Guynemer,
- Réunion le 29 mai 2018 en mairie à 20h30 avec le centre social,
- Alliance des Beaulieus de France : des randonneurs de Beaulieu-sous-la-Roche seront présents sur notre commune le week-end des 19-20 et 21 mai,
- dégradations signalées dans notre cimetière, des pots de fleurs volés,
- reçu notification de la fondation du patrimoine pour la dernière tranche des travaux de l'église,

QUESTIONS DIVERSES

- Assemblée générale de l'AIE le 24 mai à 20h30,
- Association Abracame : traversée de la commune le 16 juin 2018 entre 16h45 et 18h15 de 40 véhicules d'époque,
- Initiative Emplois : fête ses 10 ans le vendredi 8 juin à partir de 18h30, salle des loisirs à Vihiers,
- Mutualisation des services techniques : recrutement en cours pour le secteur 3,
- Incivilités : - trottoirs stationnées sur trottoirs rue du Moulin des Cinq,
 - dégradation sous le préau de la mairie,
 - porte du préau mairie et poubelle cassées, préau mairie laissé dans un état lamentable
 - après les vacances de printemps (papier, carton, bouteille verre et plastique etc),
 - porte de la mairie ou de la salle Cigogne et même de la salle St Louis servent pour jouer Foot, (menuiseries neuves SSL depuis décembre 2017 !)*Eclairage de la salle de sports reste toujours allumé (Actions à entreprendre d'urgence).

Séance levée à 22h45